

Conseil Municipal du 4 juillet 2023

Le conseil municipal de la commune d'Archingey, s'est réuni en session ordinaire,
Sous la présidence de **M LAMARE Rémi**

| |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PRESENTS : LAMARE REMI (MAIRE) – BROUILLET CHRISTIAN (ADJOINT) – RUMBERGER PATRICIA (ADJOINTE) - DENIS FABRICE (ADJOINT) – RENOU RITA (ADJOINTE) – GUIBERTEAU JEAN-MICHEL - ZUBOWICZ BAPTISTE - BODET AURELIE - MALVAUD WILLIAM - BEAU ANGELE - CLERTE LOÏC |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| |
|--------------------------------------------------|
| ABSENT : BESSON CLAIRE - CEDRIC TRANQUARD |
|--------------------------------------------------|

| |
|-------------------------------------|
| ABSENT EXCUSE : LOUYOT FANNY |
|-------------------------------------|

| |
|---------------------------------------------------|
| SECRETAIRE DE SEANCE : BROUILLET CHRISTIAN |
|---------------------------------------------------|

Ouverture de la séance à 20h30

1. TARIF DE LA CANTINE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels ; Une étude du cout réel du repas a été faite. Le cout d'un repas est estimé en 2022 à 6.49 €.

Après en avoir débattu, l'ensemble des conseillers estime qu'augmenter le cout du repas est nécessaire.

Il est rappelé que l'an passé les tarifs n'ont pas augmenté.

Il est proposé d'augmenter les tarifs à compter du 1er septembre 2023,

- de 0.20 € cts pour les enfants,
- 0.40 € cts pour les adultes
- et de 0.10 € cts pour le personnel communal.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DE FIXER A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2023, LES TARIFS COMME PRESENTE CI-DESSUS.

ENFANT : 2.30 € le repas

ADULTE (Enseignant, AVS, ou toute autre personne) : 4.60 € le repas

PERSONNEL COMMUNAL : 2.60 € le repas

2. « GUIDE DES BONNES PRATIQUES DE L'EOLIEN EN VALS DE SAINTONGE »

Rapport

Suite à la conférence des maires du 12 septembre 2022, la Communauté de Communes des Vals de Saintonge a décidé d'élaborer un « Guide des bonnes pratiques éoliens en Vals de Saintonge ».

Les objectifs fixés par les élus communautaires sont de définir des règles pour l'acceptabilité de nouvelles éoliennes en Vals de Saintonge afin que le conseil communautaire puisse se prononcer pour ou contre les nouveaux projets qui lui seront soumis pour avis.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL EST

- ▶ **Favorable aux critères géographiques proposés**
- ▶ **Défavorable à l'accueil de nouveaux projets éoliens sur le territoire de la commune.**
- ▶ **Demande à bénéficier à hauteur de 50 % minimum d'une partie de l'IFER perçue par la communauté de commune pour le parc des 4 éoliennes d'Archingey**
- ▶ **Propose que pour chaque nouveau projet d'installation d'éoliennes, une étude d'acceptabilité des habitants de la commune concernée soit réalisée au préalable.**

3. TRAVAUX DE MODERNISATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES (FONDS VERT)

Dans le cadre de sa politique en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie, la collectivité souhaite engager des travaux de modernisation de son parc d'éclairage public en accélérant la mise en œuvre de dispositif à LED.

Les travaux : Remplacement des lampes à décharge par des lampes LED

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert), d'un montant de 4 219.38 €.

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Total des prestations et fournitures (devis EP 017-1016 du SDEER) | 12 055.36 € | Subventions d'Etat (Fonds Vert) – 30 % SDEER – 50 % Autofinancement (fonds propres) – 20 % | 4 219.38 € 6 027.68 € 1 808.30 € |
| TOTAL (en € HT) | 12 055.36 € | TOTAL (en € HT) | 12 055.36 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte le plan prévisionnel de financement présenté,**
- **Décide d'inscrire ce projet sur les exercices budgétaires 2024 à 2025**
- **Sollicite une subvention de 4 219.38 € au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert),**
- **Charge Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

4. ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57AU 1ER JANVIER 2024 (Nomenclature M57 abrégée)

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- **Autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune d'Archingeay Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

QUESTIONS DIVERSES

- ▶ **Marché de l' espoir :** M le Maire donne lecture du courrier de remerciements pour la subvention versée à l'association .
- ▶ **Place de l'Eglise :** M le Maire rapporte sa réunion du 18 juillet en présence du SDV17 pour la présentation d'une esquisse. M le Maire rappelle que sur la place, une parcelle privée est existante. Il s'avère impossible juridiquement pour la collectivité de payer les travaux sur cette parcelle.
- ▶ **Réhabilitation mairie + Agence Postale Communale :** M le Maire informe le conseil de la réunion prochaine du 3 aout entre les représentants de la Poste, de l'architecte afin de valider les aspects réglementaires pour l'APC .
- ▶ **Eglise :** M le Maire explique qu'il va à nouveau relancer le dossier .
- ▶ **Défense Extérieure Contre L'incendie:** M le Maire fait part aux conseillers que la réglementation DECI a évolué. Une nouvelle étude devra se faire pour les endroits impactés.
- ▶ **Plan Communal de Sauvegarde :** le plan est en cours d'élaboration via un module de Groupama.
- ▶ **Cloches :** M Brouillet informe humoristiquement que les cloches sont parties pour Pâques mais qu'elles ne sont jamais revenues. Un souci mécanique nécessite un devis pour changer le moteur très ancien. En attente de devis.
- ▶ **Entretien de long de la RD :** Plusieurs conseillers indiquent que la visibilité est rendue difficile le long de la RD122 en raison des herbes hautes. M Brouillet contactera la DID pour signaler cela afin que leur service intervienne , la commune ne peut pas faire le nécessaire le long d'une route départementale.

Séance levée à 22h07